

Élection présidentielle : les juristes plaident pour...

21/04/2017



Sensibiliser les candidats aux enjeux de compétitivité du droit français, c'est le programme de l'AFJE et du Cercle Montesquieu. A la veille du premier tour du scrutin, retour sur leurs propositions.

Elles se retrouvent sur les messages à adresser aux candidats, les associations représentatives de juristes. Un mois avant le premier tour, l'AFJE a envoyé une lettre aux cinq candidats en tête des sondages - François Fillon, Benoit Hamon, Marine Le Pen, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon - pour qu'ils s'engagent à réaliser les propositions de l'association. Seuls François Fillon et Emmanuel Macron ont répondu, globalement de manière positive. De son côté, le président du Cercle Montesquieu, Nicolas Guérin, nous dresse les dix points nécessaires à l'évolution du droit lors du prochain quinquennat. Les réformes prônées par le Cercle et par l'AFJE se croisent. Et d'une même voix, les associations s'adressent aux prétendants à la fonction présidentielle, mais aussi aux représentants des autres professions du droit. Car toutes deux organisent déjà un « Grenelle du droit » pour le mois d'octobre prochain. Leur idée est de réunir, autour des problématiques aujourd'hui exprimées, les avocats, les juges consulaires, les huissiers, les notaires, les universitaires... pour convaincre le prochain gouvernement de mener rapidement les

réformes. Un exercice pas si facile. Les professions du droit « ne se parlent pas alors qu'elles auraient tout intérêt à montrer un front uni », analyse Nicolas Guérin. On se souvient notamment de la confrontation entre représentants des avocats (Conseil national des barreaux (CNB) en tête) et des juristes autour des propositions sur l'avocat en entreprise et le *legal privilege* contenues dans le projet de loi Macron (voir notre article). Mais les associations veulent aujourd'hui « tendre la main aux autres professionnels pour se mettre en ordre de bataille », dès le début du quinquennat, et « co-construire leur avenir ». « Nous avons comme intérêt commun le développement de notre activité économique, la compétitivité de nos entreprises et la reconnaissance de notre place de droit », poursuit Nicolas Guérin. En atteste, selon lui, l'étude réalisée par le cabinet Day One, en 2015, sur le poids des professions juridiques en France qui pèsent près de 24 milliards d'euros (voir notre article). Les propositions des juristes au futur locataire de l'Élysée seraient donc animées par le souci de « booster » la compétitivité du droit français. C'est ainsi que le Cercle et l'AFJE les présentent et espèrent fédérer...

Quels sont donc les ajustements à opérer pour redonner un souffle au droit français ? S'il y avait un seul choix à faire ça serait « la confidentialité des avis des juristes d'entreprise, en numéro un tout comme en numéro deux », répond Stéphanie Fougou, la présidente de l'AFJE et directrice juridique du groupe Vallourec. « Nous souhaitons le *legal privilege* car il représente un besoin opérationnel » pour les entreprises », poursuit Nicolas Guérin. « J'ai le droit d'embaucher un avocat français à l'étranger, un avocat étranger en France, mais pas un avocat français en France, c'est surréaliste », commente le directeur juridique d'Orange. « Pour en disposer, nous sommes prêts à accepter d'être des sous-avocats, inscrits sur un tableau *bis* de l'ordre », tout comme il l'avait déjà exprimé lors des débats autour de la loi Macron.

Quelle est la position des candidats sur le *legal privilege* ?

« Emmanuel Macron et François Fillon montrent de vraies préoccupations juridiques. Dans leur équipe de campagne, des spécialistes s'expriment sur le droit », explique Nicolas Guérin. La question de la confidentialité des avis des juristes est notamment abordée dans les réponses des deux candidats adressées à l'AFJE. Celui d'« En Marche ! » écrit « qu'il faudra à nouveau remettre le travail sur l'ouvrage et rouvrir le débat sur cette question afin d'organiser au mieux cette réforme importante ». De son côté, François Fillon souhaite « veiller à harmoniser les règles sur la confidentialité des avis juridiques entre les différents pays de l'Union européenne, de sorte que la France ne soit plus pénalisée et devienne aussi attractive que les autres pour les directions juridiques des entreprises ».

Quid des autres candidats qui ne se sont jamais exprimés sur le sujet ? Stéphanie Fougou estime que « la notion d'attractivité du droit français pourrait être portée par tous. La loi étrangère permet aujourd'hui d'obtenir des informations sur des entreprises françaises sans que nous ne puissions les protéger. La confidentialité peut rallier pas mal de monde ». Nicolas Guérin partage son analyse, les candidats pourraient « y voir un avantage en terme de compétitivité française ».

D'autres propositions s'articulent autour de la fabrique du droit. Des pans de notre législation devraient être simplifiés, allégés, à l'instar des réformes sur le droit du travail ou des contrats (voir notre dossier) réalisées par le gouvernement actuel. C'est l'une des conditions pour « prouver la compétitivité du droit français, notamment dans la perspective du Brexit. La France doit se montrer capable d'accueillir des cabinets d'avocats localisés à Londres avant qu'ils ne s'installent à Bruxelles ou à Francfort », plaide Nicolas Guérin. Le processus d'élaboration des normes pourrait aussi gagner en agilité. Stéphanie Fougou décrit la méthode : si une place est faite à la négociation et à la *soft law*, si des études d'impacts évaluent plus systématiquement l'opportunité et le coût d'une nouvelle loi et si une limitation est opérée sur le nombre de textes adoptés sur un sujet durant un quinquennat, elle y croit. « La simplification on n'a pas encore vraiment réussi à la faire. Il faut donner de la sécurité juridique aux entreprises ». La surrégulation, est également dénoncée par les deux associations de juriste. Elle provient de loi fleuves ou de l'empilement de nombreux textes sur un même sujet et s'est illustrée, lors du quinquennat qui s'achève,

par les épisodes « Sapin II », « devoir de vigilance » ou « loi consommation ». Faire un bilan des normes pourrait encore s'avérer salvateur. Le Cercle Montesquieu propose d'interdire l'adoption d'une nouvelle règle de droit sans avoir préalablement vérifié la qualité de celle existante ou avoir constaté son inefficacité. « Le législateur peut s'être trompé, ou les choses avoir changé, évolué. Il faut savoir reconnaître qu'une norme est inefficace et la supprimer », estime Nicolas Guérin. Enfin, l'évaluation de la qualité de la loi doit être envisagée. Elle passe par une consultation plus systématique de ceux qui l'appliquent dans l'entreprise - les directeurs juridiques, les RH, par exemple - capables de vérifier son intelligibilité.

Autant de sujets que l'AFJE et le Cercle Montesquieu portent dans le cadre de la campagne présidentielle. Reste à convaincre les autres professions de les embrasser.

Autres réformes défendues par les associations des juristes d'entreprise

Sur la justice, elles demandent :

- l'augmentation du budget,
- davantage de moyens pour la justice commerciale,
- des crédits d'heures permettant aux juristes de se former/d'exercer leur fonction de juge consulaire,
- de digitaliser la justice (en renforçant la médiation des petits litiges en ligne notamment).

Sur la formation des juristes et le rapprochement des professions, elles souhaitent :

- une utilisation des outils digitaux dans l'enseignement du droit (Mooc, Vidéos, etc.),
- une formation des juristes au management, à la communication, etc,
- un soutien de l'apprentissage dans les métiers du droit,
- l'organisation d'une formation continue des juristes,
- l'augmentation des passerelles entre les différentes professions.

► Retrouvez les positions des candidats sur certains sujets abordés dans cet article [ici](#) et [ici](#).

 Sophie Bridier

Source URL:

<http://www.actuel-direction-juridique.fr/content/election-presidentielle-les-juristes-plaident-pour>